



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Délibération n° 24

Conseil Municipal du mercredi 12 avril 2023

FINANCES

Domaine de compétence :  
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :  
04/04/2023

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29 puis 28  
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Affiché le 14/04/2023

**Présents :** Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

**Absent (s) excusé (s) :** 0

**Absent (s) non excusé(s) :** Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE, Monsieur Xavier BRASSART.

**Votants :** 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet :

**Budget annexe Camping la Pinède**  
**Affectation du résultat 2022**

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Budget annexe Camping la Pinède  
Affectation du résultat 2022

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal** décide d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

## CAMPING - Affectation des résultats 2022

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2022	24 573,05	12 173,37	-12 399,68	5 264,88	13 586,39	8 321,51
Résultats 2021 reportés		29 194,53	29 914,53		31 276,60	31 276,60
Résultats année 2022	24 573,05	41 367,90	17 514,85	5 264,88	44 862,99	39 598,11
Restes à Réaliser 2022	/	/	/			0,00
<b>Résultat Global</b>			<b>17 514,85</b>			<b>39 598,11</b>

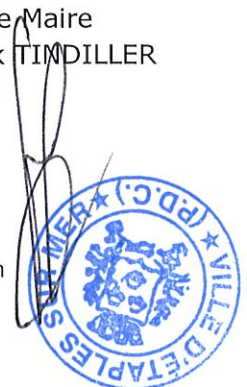
Résultat de fonctionnement dégagé en 2022	17 514,85	
Affectation obligatoire à l'investissement	0,00	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Excédent de fonctionnement reporté en 2023	17 514,85	Compte 002 - R.F - Excédent antérieur reporté Fonctionnement
Excédent d'Investissement reporté en 2023	39 598,11	Compte 001 - R.I - Excédent antérieur reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
1068 - R.I : Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00
002 - R.F : Excédent antérieur reporté en Fonctionnement		17 514,85
001 - R.I : Excédent antérieur reporté Investissement		39 598,11
Restes à Réaliser Recettes		0,00
Restes à Réaliser Dépenses	0,00	
Solde	0,00	57 112,96
Solde Excédentaire :		57 112,96

**La délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 contre.**

Vu pour être affiché le 14 Avril 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TIMDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.